

**COMpte RENDU DU COMITE DE PILOTAGE  
DU SITE NATURA 2000 DES LANDES DES MONEDIERES  
DU 17 JUIN 2005 A LA PREFECTURE DE TULLE**

***Sous la Présidence de :***

Monsieur Denis OLAGNON, secrétaire général

***Participants :***

- Madame Élisabeth SIRIEIX, Préfecture
- Monsieur Pierre RIGONDAUD, DIREN Limousin
- Monsieur Frédéric GISCLARD, DIREN Limousin
- Monsieur Ambroise POUGET, Direction Départementale de la Jeunesse et Sports
- Monsieur Jean-Michel PRADINAS, Maire de Chaumeil
- Monsieur Guy-François MAROUBY, Maire de Saint Augustin
- Monsieur Jean-Louis HIRONDE, Président de la Fédération Départementale des Chasseurs
- Monsieur Daniel SOULARUE, Corrèze Environnement
- Madame Jacqueline FARGES, Conseil Général
- Monsieur Mathieu BONHOMME, Conservatoire Régional des Espaces Naturels
- Monsieur Brice DEGUILLAUME, exploitant agricole
- Monsieur Bernard PELLISSIER, Centre Régional de la Propriété Forestière
- Madame Cathy LINET, Parc Naturel Régional Millevaches en Limousin

***Etaient excusés :***

- Monsieur Jean VAREILLE, Président de la section de Freysselines
- Monsieur SIGNOLET, Office National des Forêts

-----

Monsieur OLAGNON accueille les participants et ouvre le comité de suivi du site NATURA 2000 des Landes des Monédières.

Après la présentation du réseau NATURA 2000, de son état d'avancement en France et en Limousin, la Direction Régionale de l'Environnement fait état de la pré-étude écologique et socio-économique du site, réalisée par Annabelle DENET, stagiaire à la DIREN en 2002 :

- site proposé en 2002, après consultations des maires, pour 243 ha sur les communes de Chaumeil et Saint Augustin ;
- milieux visés par la directive « habitats » : landes sèches à myrtilles ou à bruyères, prairies à nard, landes humides, milieux plus ou moins dégradés en raison de l'abandon de leur exploitation ;
- aucune espèce de la directive « habitats », mais présence de deux plantes protégées en Limousin, de huit espèces d'oiseaux et de quatre espèces d'insectes remarquables ;
- site remarquable par ses paysages ;

- activité agricole sur le site consacrée essentiellement à la production de myrtilles et l'exploitation ovine ;
- gestion forestière surtout tournée vers la production de bois d'œuvre résineux ;
- activités touristiques, sportives (randonnées pédestres, équestres et cyclistes, et vol libre) et cynégétiques.

Les représentants du C.R.E.N. et de Corrèze Environnement regrettent la trop faible superficie du site qui ne prend en considération que les landes sommitales. Il est indiqué qu'un entretien réalisé par l'homme est nécessaire pour maintenir ces milieux ouverts. M. DEGUILLAUME souligne que cet entretien peut être pratiqué par écoubage ou entretien mécanique, le mouton ne pouvant être présent qu'une partie de l'année.

Mme Cathy MIGNON-LINET, chargée de mission du P.N.R. qui assure l'animation du site NATURA 2000, présente sa proposition de méthodologie pour l'élaboration du document d'objectifs qui repose sur des consultations locales individuelles et un travail par groupe autour des thèmes suivants :

- profession agricole ;
- forêt ;
- tourisme et sports de nature ;
- biens de sections.

Des réunions publiques pourraient être organisées localement si nécessaire.

Le calendrier prévisionnel de réalisation prévoit trois réunions du comité de pilotage :

- une première en février 2006 pour la présentation des données existantes (environnementales et socio-économiques) et du diagnostic écologique partiel (la dernière partie des inventaires complémentaires nécessaires sera réalisée été 2006) ;
- une deuxième en juillet 2006, après poursuite des consultations locales, pour la présentation du travail sur la définition et la hiérarchisation des enjeux de gestion ;
- une troisième en décembre 2006 pour la présentation du programme d'actions et la validation du document d'objectif.

Le comité de pilotage valide la démarche de préparation et d'élaboration du document d'objectifs, présentée par l'opérateur.

En conclusion, M. OLAGNON rappelle que le principe de concertation doit prévaloir pour l'ensemble de la démarche et notamment pour la constitution des groupes thématiques de travail.

Le Secrétaire Général

Denis OLAGNON